Image not found or type unknown

Compensation pension alimentaire

Par **noer69**, le **24/09/2012** à **11:26**

Bonjour,

Je souhaite me séparer de mon compagnon avec qui j'ai 2 enfants de 3 et 7 ans. J'aurai aimé pouvoir garder la maison que nous avons acheté en 2004 et pour laquelle nous avons encore un crédit en cours de 140.000 €.
La maison est évaluée à environ 280.000 €. Donc 70.000 € nous revenant à chacun.
Si je prends le solde du prêt en charge, je dois alors 70.000 € à mon compagnon.
Je n'ai pas les moyens de lui verser de suite les 70.000€.
Est il possible de "compenser" cette somme avec la pension alimentaire? C'est à dire qu'il ne me verserait pas de pension alimentaire pour les enfants durant une période donnée pour atteindre les 70.000€ ?
Sachant que mon compagnon et moi même serions d'accord.

Merci d'avance

Cordialement
D'avance merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés